



## PROCES-VERBAL

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

<b>Date de convocation :</b> 21 janvier 2025	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
<b>Date d'affichage :</b> 21 janvier 2025	En exercice : 28
<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Claudie ORMEAUX	Présents : 20
	Votants : 27
	Absent : 01

### PRESENTS :

Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIEIRA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Jenna SALORD, Madame Emilie LARGE, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Florian GERBER, Monsieur Jean-François RIOS, Madame Fatima GACEM, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Patrick KATAKO, Monsieur Claude ARNOU et Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Madame Stéphanie FOURNEL	donne pouvoir à	Monsieur Grégory MASSAMBA
Madame Manon GOMEZ	donne pouvoir à	Monsieur le Maire
Madame Joana DISTIN	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX
Madame Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	Monsieur Laurent VANDERHAEGUE
Monsieur Simon YORO	donne pouvoir à	Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Monsieur Alexandre VIERA
Monsieur Abdelkrim TABBOU	donne pouvoir à	Madame Sophie JACOTIN

### ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur Alexis CABELLO

**Monsieur le Maire** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil municipal à 20h00.

**Monsieur le Maire** propose l'approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024. N'appelant ni remarque, ni observation, le procès-verbal est adopté.

## DÉCISIONS DU MAIRE : SERVICES TECHNIQUES

Références de l'acte administratif				Transmission de l'acte au représentant de l'État	
Date de l'acte	N° de l'acte	Prestataire	Nature de l'acte	Date d'expédition	Date d'apposition du cachet
09/12/2024	2024-ST-021	EJL	Avenant n°1 Travaux de voirie supplémentaires sur programme 2024	09/12/2024	12/12/2024
09/12/2024	2024-ST-022	SR KLIM	Avenant 1 au contrat de maintenance pour le GS Balory	09/12/2024	12/12/2024
09/12/2024	2024-ST-023	BODET	Contrat de maintenance pour entretien et restauration du clocher de l'Hôtel de Ville	09/12/2024	12/12/2024
09/12/2024	2024-ST-024	APTIBOIS	Contrat d'entretien et de maintenance des machines à bois et outils de l'atelier menuiserie	09/12/2024	12/12/2024

## DÉLIBÉRATION FINANCES

### DELIBERATION N° 2024-01-01 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et du décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent dorénavant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette. Les décrets d'application de la loi ont également précisé le contenu du rapport et nécessite désormais que de nouveaux éléments viennent abonder le débat.

Dans un souci de transparence, la loi établit également l'obligation de prendre acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

A ce titre, il convient que le Conseil municipal débattenne des orientations générales du budget primitif 2025 annexées dans le « rapport d'orientation budgétaire ».

**Monsieur le Maire** reprend la note du « Rapport d'Orientation Budgétaire » précisant le contexte actuel économique et financier qui malgré une amélioration à court terme sur le dernier trimestre 2024, les perspectives de l'économie mondiale restent modestes. Cette dernière présente des signes de stabilisation, bien que les défis restent d'actualité et persistants. En 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans la plupart des économies.

**Monsieur le Maire** évoque les priorités municipales de la ville de Nandy pour l'année 2025.

Elles visent à maintenir la politique poursuivie pendant ce mandat : renforcer les actions de proximité, améliorer le cadre de vie et agir sur la solidarité et la citoyenneté dans le respect des équilibres financiers.

Ces priorités sont :

- **En fonctionnement :**
  - Contenir l'évolution des dépenses de personnel et intégrer les coûts alimentaires ;
  - Poursuivre la mise en œuvre du plan de sobriété et revisiter l'ensemble des postes de charge pour optimiser les dépenses liées à la fourniture de services.
- **En investissement :**
  - Adapter l'effort d'investissement à la participation de l'État et des collectivités territoriales (Région, Département, Agglomération).
- **En matière de financement :**
  - Le maintien d'un endettement réduit ;
  - La non augmentation des taux de fiscalité locale.

**Monsieur le Maire explique** que pour Nandy, la contribution au redressement des finances publiques a amputé la Dotation Forfaitaire de manière significative. L'effet n'a pas été négligeable pour notre commune puisque la DGF est passée de 1,597 M € en 2013 à 1,104 Md'€ en 2024. Néanmoins, il précise que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a augmenté de 320 millions d'euros en 2023 permettant à la commune de percevoir une dotation stabilisée qui a très légèrement augmenté de 2 755 € pour connaître une nouvelle baisse légère en 2024 de 1546 €.

Au vu du contexte, nous envisageons une dotation similaire à celle de 2022 de 1 102 000 € en 2025.

Cette dynamique de DGF donnée par le gouvernement favorisera le maintien de la dotation forfaitaire perçue par Nandy ainsi que la Dotation de solidarité rurale (DSR), seconde dotation qui constitue la DGF de la commune. Il précise que la DSR passe d'une somme de 111 689 € en 2023 à 127 675 € en 2024, soit + 14%. Nous envisageons une recette stable sur 2025.

**Monsieur le Maire** indique les subventions qui ont été notifiées et/ou demandées à l'Etat:

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :** Notification de 446 380 € pour apporter son soutien à la rénovation thermique de l'école des bois, dont le coût des travaux est de 1 856 100 € H.T. La première phase de travaux a eu lieu à l'été 2022 avec la réfection des toits terrasse. La seconde phase (remplacement des menuiseries) a débuté en 2023 et achevée en 2024. La troisième et dernière phase a été réalisée en totalité sur 2024. Toutes les recettes restantes de ce dossier seront inscrites en reste à réaliser sur le BP 2025.
- **Plan de relance « Plan Toitures » :** Nandy a déposé un dossier pour solliciter une contribution de 244 400 € sur un montant total de travaux de 953 000 € HT. Les travaux ont débuté en 2023 par la réfection de la toiture de l'école Villemur et celle de l'équipement central du stade de football. En 2022, les marchés ont été infructueux. En 2024, nous avons accéléré la mise en œuvre de ce plan alerté par les services de l'État du risque de l'arrêt des subventions en 2025. L'Église, la Mairie, la Maison des Arts et de la Danse, le club House du Stade, la maison des associations ont fait l'objet d'une réfection. Il reste la toiture de la Bergerie à traiter que nous réaliserons néanmoins, la Région et le Département nous accompagnant. Les prix ont considérablement évolué depuis la dépose du dossier de demande de subventions, ainsi, afin de rester dans l'enveloppe, il ne sera pas possible de procéder au remplacement de la toiture des tennis couverts. L'enjeu est de consommer les subventions notifiées sans pour autant être en capacité de réaliser toute la programmation. Pour ce dossier, nous inscrirons en recettes 55 735 €, le reste de la subvention à percevoir si la Bergerie devait être financée. Les recettes émanant des réalisations nombreuses en 2024 seront inscrites en reste à réaliser.

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** : Dans le cadre de ce projet, nous demanderons à nouveau l'État pour nous accompagner dans la modernisation des éclairages du stade de football et des terrains de tennis pour un passage en LED. Il est attendu un financement de 80 % du HT soit une recette de 60 677 €. Cet investissement de 91 017 € TTC serait amorti en 7 ans permettant une économie de 12 000 € par an de consommation électrique.
- **Contrat de ville** : le PACTE de solidarité va permettre à la commune d'équiper toutes les classes élémentaires de l'école des bois en écrans numériques, la commune inscrira en dépenses près de 35 000 € TTC. Un troisième poste au CCAS sera également financé en partie par l'État. C'est une recette de près de 67 000 € qui a déjà été versée en décembre 2024 qui permettra la réalisation de ces deux opérations.
- **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** : Sollicitation en vue de financer 3 nouvelles caméras de vidéoprotection. Pour une dépense de 63 280 € TTC, une recette de 26 366 € est attendue.

**Monsieur le Maire** informe que la commune bénéficie également d'autres aides émanant du département.

En effet, le Conseil départemental de Seine et Marne a défini une politique d'accompagnement en direction des communes de + de 2 000 habitants inscrits dans le Fonds d'Aménagement Communal. La commune a déposé en 2021 un projet de territoire permettant d'être éligible à une subvention pouvant atteindre 600 000 € sur 3 ans. Il s'agit de proposer un accompagnement pour les deux projets de rénovation énergétique (école des bois et plan toiture) mais également un financement pour le projet d'équipements sportifs de plein air et les travaux de voirie. Nous inscrirons la somme de 227 000 € en recette afin d'en mobiliser le reste de la subvention puisque les dernières opérations seront réalisées fin 2025.

Le département de Seine-et-Marne propose également de soutenir l'implantation des caméras à hauteur de 20 % du HT, nous solliciterons le bouclier de sécurité à hauteur de 10 546 €.

Toujours au niveau du département, son engagement à accompagner la commune dans la mise à disposition de nos équipements (stade, gymnase) pour le collège. Il contribue également au fonctionnement de la crèche collective depuis son extension, aux actions de soutien aux personnes porteuses de handicap, au LAEP à hauteur de 49 700 €.

**Monsieur le Maire dit** également les attributions de compensation, comme celles de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud en fonctionnement (d'un montant de 889 896 € en 2025) et en investissement (de - 182 335 € suite aux transferts de la voirie et de l'éclairage public).

**Il indique** aussi que le Conseil d'Administration de Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a acté la nécessité de soutenir la commune de Nandy dans le cadre d'une dotation complémentaire par le biais d'une solidarité financière renforcée. Cette dotation exceptionnelle en investissement et en fonctionnement depuis 2019 s'est appliquée aux communes qui cumulent des critères de fragilité ne permettant pas de générer des ressources de manière autonome (manque de foncier bâti économique, manque de zone d'activité économique...) ou qui impactent la gestion des communes en dépenses incompressibles (potentiel fiscal peu élevé calculé par un revenu par habitant faible et part importante de la population ayant entre 3 et 16 ans). Ces fonds de concours pour les années 2021 et suivantes ont été réévalués et s'élèvent pour Nandy à 163 239 € en investissement et à 149 792 € en fonctionnement par an.

**Monsieur le Maire** précise que la politique d'investissement s'oriente principalement vers des actions de rénovation énergétique des bâtiments. A ce titre, il énonce une liste d'opérations susceptibles d'être engagées en 2025 et également de préserver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 :

- **Lancer la dernière tranche du plan toiture 2021-2025** :  
De nombreuses toitures ont été traitées sur l'ensemble du mandat pour un montant total de 953 000 €

HT. Seule la Bergerie reste à réaliser pour un montant évalué à 228 000

- **Poursuivre le projet d'équipements sportifs de plein air :**

Ces opérations sont diverses : Après la réfection du city stade situé derrière le gymnase des 18 sous, l'installation d'un parcours fitness sur l'ensemble de la ville, il reste le pumptrack à réaliser dans le quartier du Balory. La consultation des entreprises ayant eu lieu en 2024, les travaux débiteront le 10 février 2025. Les recettes correspondant seront inscrites dans le budget 2025.

- **Définir un programme de réfection des rues, d'accessibilité des trottoirs et cheminements et d'embellissement de la ville :**

Comme chaque année, il y a lieu de déterminer un programme de réfection des rues et des abords de la ville et d'accessibilité des trottoirs et cheminements. En premier lieu, il s'agit d'abord d'aménager la place de la Libération pour un montant de 183 000 € TTC, avec la contribution de l'agglomération, c'est une opération cumulée d'un montant de 433 000 € environ.

Pour l'embellissement de la ville, il est prévu la réalisation de la place des sablons.

- **Poursuivre l'opération de remplacement des luminaires en LED :**

De nombreuses actions relatives à la rénovation énergétique seront à nouveau mises en œuvre notamment dans le cadre du contrat de performance énergétique en vue de réduire nos consommations parallèlement au plan de sobriété (cf. Décret n° 2017-918 du 9 mai 2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire (- 40 % d'ici 2030)).

- **Installer 3 caméras de vidéoprotection supplémentaires.**

- **Continuer le plan numérique à l'école** en dotant toutes les classes élémentaires de l'école des bois d'écrans interactifs.

**Monsieur le Maire** termine en précisant qu'en 2025 sera proposé un budget primitif qui permettra de maintenir la qualité des services publics, le soutien financier aux associations et réaliser le programme d'investissement prévu sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Après cet exposé, Monsieur le Maire ouvre le débat. Monsieur DELATTRE s'interroge sur l'hypothèse où le budget de l'Etat ne serait pas voté au moment du vote de celui de la commune, qu'est ce que cela engendrerait ?

Monsieur le Maire répond que 2 hypothèses sont envisagées, soit le budget de l'Etat sera voté avant la fin du mois de janvier ou bien fin février mais celui de la commune étant voté fin mars nous attendons, pour le moment, les éléments.

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (27 voix POUR), le Conseil municipal PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2025 et DEMANDE au Maire de préparer le budget 2025 selon les orientations ainsi définies.**

**DELIBERATION N° 2025-01-02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » DU DEPARTEMENT 77 POUR L'IMPLANTATION DE TROIS NOUVELLES CAMERAS**

**Monsieur Laurent VANDERHAEGHE** indique que dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques, et pour répondre aux problématiques de la délinquance, la Ville de Nandy a décidé de renforcer son dispositif de vidéo-protection sur son territoire, en ajoutant trois caméras aux huit caméras déjà implantées.

Les sites d'implantations sont identifiés en fonction des dégradations, les constats sont partagés par la Police nationale et la Police municipale mise en commun avec la commune de Cesson et l'intérêt pour la commune est de prévenir les actes d'incivilités ou d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens commis sur la voie publique, de protéger les bâtiments et leurs abords par un système de vidéo protection.

La vidéo protection figure parmi les priorités du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de Sénart 2021-2026 et le département de Seine et Marne fait de la sécurité un enjeu majeur. L'assemblée départementale a voté en novembre et décembre 2021 un dispositif départemental, appelé « bouclier de sécurité » et l'aide à la vidéo-protection permet d'obtenir une subvention de 20 % du montant du projet HT,

L'intérêt d'un déport d'images vers le centre de supervision urbaine intercommunal de Sénart, service de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, le commissariat de Moissy-Cramayel-Sénart, la Préfecture de Police de Paris dans le cadre du Plan Zonal de Vidéo protection de Paris et l'intérêt à faciliter les conditions d'intervention de la police nationale afin de renforcer la sécurité publique.

Le coût global du projet s'élève à 52 731,78 € HT comme détaillé dans l'annexe ci-jointe.

**Monsieur Laurent VANDERHAEGHE** précise qu'il est nécessaire d'implanter :

- une caméra à l'entrée du parking du Petit Parc en vue de faire cesser les regroupements nocturnes qui nuisent à la tranquillité des habitants, d'assurer une meilleure gestion des stationnements aux abords de l'école du Balory,
- une caméra à l'angle de la rue de l'Etang et du RD346 en vue de limiter les conduites dangereuses excessives aux abords du passage piéton emprunté par les élèves de l'école du Balory et de permettre à une surveillance améliorée des entrées et sorties du quartier La Forêt par les forces de l'ordre.
- une caméra sur le city stade en vue de limiter les rassemblements à l'arrière du gymnase des 18 sous et de protéger les installations sportives et les bâtiments du périmètre, à savoir le centre social et le gymnase.

***Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (27 voix POUR), le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du « Bouclier de sécurité » du département de Seine et Marne pour un montant de 10 546 €, soit 20 % du coût total HT du projet et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

## DÉLIBÉRATION SCOLAIRE

### **DELIBERATION N° 2025-01-03 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PETITS-DEJEUNERS » POUR L'ANNEE 2024-2025**

**Madame Margaret DE GROOT** informe que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Le dispositif "Petit déjeuner gratuit à l'école" a pu bénéficier à 153 000 élèves sur l'année scolaire 2019/2020, année de lancement de ce dispositif. La distribution des petits déjeuners en Rep, Rep+ et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville principalement, mais pas exclusivement, se poursuit.

**Madame Margaret DE GROOT** précise que ce dispositif « Petits-déjeuners » est porté par l'inspection de l'Education Nationale circonscription de Moissy, sur proposition des équipes enseignantes des écoles Les Bois maternelle et Villemur primaire, en partenariat avec la commune de Nandy, ce dispositif entièrement financé par l'éducation nationale sera destiné aux 127 élèves de l'école Les bois maternelle et 93 élèves des classes de PS, MS, GS et CP de l'école Villemur Primaire, qui bénéficieront d'un petit déjeuner pendant 2 semaines dans le courant du premier semestre 2025.

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (27 voix POUR), le Conseil municipal APPROUVE la mise en place du dispositif « petits déjeuners dans les écoles » pour l'année scolaire 2024-2025 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de Nandy.**

L'ordre du jour du Conseil municipal étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

### QUESTIONS DU PUBLIC

**1) Un Nandéen s'interroge sur la publication sur le Facebook de la commune concernant l'article paru dans le Parisien. Il demande des explications concernant l'enveloppe des 66 000 €, notamment quels sont les projets prévus ?**

Monsieur le Maire lui répond qu'une réunion s'est déroulée en fin d'année, dans le quartier « Les Bois » avec Monsieur KAPLAN, Préfet délégué pour l'égalité des Chances, Monsieur BISSON, Président de Grand Paris Sud et les différents acteurs afin qu'ils se rendent compte de la situation près de l'ex Intermaché, que l'on appelle « poche de vulnérabilité ». Ils ont reconnu que ce quartier était éligible au contrat de ville de Grand Paris Sud en quartier d'intérêt communautaire. Cela nous permet une aide de 66 000 € qui permettra d'améliorer la situation sur place notamment au niveau de l'emploi, de l'éducation notamment avec l'installation de tableaux numériques dans toutes les classes de l'école des Bois mais aussi permettre au CCAS d'avoir une 3<sup>ème</sup> personne qui pourra écouter et aider les personnes qui en ont besoin.

**2) Un habitant demande ce que la Mairie compte faire sur la présence des sangliers qui sont de plus en plus proches des habitations ?**

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement il voyait beaucoup de traces et que cela était un problème dès qu'il y a des bois mais que la mairie a mobilisé le Lieutenant de la Louveterie afin d'organiser des battues. Mme JOUSSELIN-LAINÉ précise qu'il y a déjà eu 2 battues, la 1<sup>ère</sup> a permis d'abattre 9 sangliers mais malheureusement la seconde ils n'ont vu que des chevreuils mais pas de sangliers. La mairie travaille avec la Préfecture et le Lieutenant de Louveterie pour l'organisation de nouvelles battues.

**3) Un habitant demande à Monsieur le Maire, si comme vous le dites vos intérêts prioritaires sont la sécurité et l'environnement, pouvez-vous nous dire pourquoi les véhicules brûlés lors de la soirée du nouvel an se trouvent toujours sur le parking de l'Intermarché ?**

Monsieur le Maire lui répond que plusieurs mesures ont été prises et que ce point a d'ailleurs été abordé avec le Commissaire de police de Melun, Jérôme GEORGES. Monsieur le Maire rappelle que c'est un espace privé et que ce sont les propriétaires des voitures incendiées qui doivent faire les démarches. Actuellement, 3

véhicules ont déjà été retirés. L'enlèvement du dernier véhicule, la camionnette, est identifiable donc une enquête est en cours.

**Le Nandéen réplique en demandant si les caméras ont été visionnées pour retrouver les auteurs ?\***

Monsieur VANDERHAEGHUE rappelle qu'encore une fois, il faut que le propriétaire du véhicule dépose plainte et que l'OPJ demande ensuite le visionnage mais c'est le secret de l'instruction.

Monsieur le Maire précise que toute les voitures qui sont brûlées, volées et retrouvées sur le territoire de la commune sont enlevées très rapidement mais là cela fait partie du domaine privé.

**L'habitant s'inquiète que le quartier devienne une friche et que cette image attire la délinquance**

Monsieur le Maire partage son inquiétude mais rappelle qu'actuellement 4 architectes et promoteurs travaillent sur ce quartier et qu'ils doivent faire des propositions d'aménagement avant l'été. Le projet lauréat déposera ensuite son permis de construire.

La séance est levée à 22H00.

La Secrétaire de séance

Claudie ORMEAUX

Le Maire

René RÉTHORÉ